

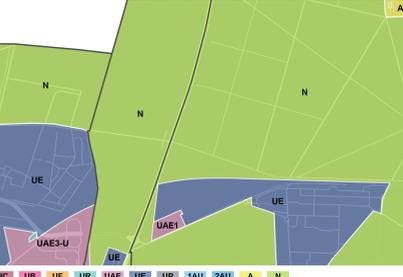
Format d'origine : 1664mm x 914,4mm
Echelle de la planche : 2000e

Prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017
Approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022
Mis à jour par arrêté des 10/07/2022 (MAU1), 10/07/2024 (MAU2), 10/11/2024 (MAU3)
Modifié par délibération du conseil métropolitain des 22/06/2023 (M1), 10/11/2023 (M11), 20/06/2024 (M2)
M2 engagé par arrêté le 08/11/2024

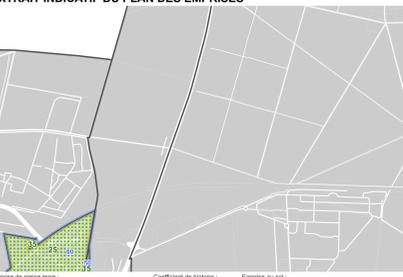
LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zonages d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
<ul style="list-style-type: none"> UC : zone Urbaine de Contrôle UC1 : zone urbaine UC2 : zone urbaine UC3 : zone urbaine UB : zone Urbaine de Boulevard UP : zone Urbaine de Parcours UE : zone Urbaine d'Équilibre UE1 : zone Urbaine d'Équilibre UE2 : zone Urbaine d'Équilibre UE3 : zone Urbaine d'Équilibre UE4 : zone Urbaine d'Équilibre UE5 : zone Urbaine d'Équilibre UE6 : zone Urbaine d'Équilibre UE7 : zone Urbaine d'Équilibre UE8 : zone Urbaine d'Équilibre UE9 : zone Urbaine d'Équilibre UE10 : zone Urbaine d'Équilibre UE11 : zone Urbaine d'Équilibre UE12 : zone Urbaine d'Équilibre UE13 : zone Urbaine d'Équilibre UE14 : zone Urbaine d'Équilibre UE15 : zone Urbaine d'Équilibre UE16 : zone Urbaine d'Équilibre UE17 : zone Urbaine d'Équilibre UE18 : zone Urbaine d'Équilibre UE19 : zone Urbaine d'Équilibre UE20 : zone Urbaine d'Équilibre UE21 : zone Urbaine d'Équilibre UE22 : zone Urbaine d'Équilibre UE23 : zone Urbaine d'Équilibre UE24 : zone Urbaine d'Équilibre UE25 : zone Urbaine d'Équilibre UE26 : zone Urbaine d'Équilibre UE27 : zone Urbaine d'Équilibre UE28 : zone Urbaine d'Équilibre UE29 : zone Urbaine d'Équilibre UE30 : zone Urbaine d'Équilibre UE31 : zone Urbaine d'Équilibre UE32 : zone Urbaine d'Équilibre UE33 : zone Urbaine d'Équilibre UE34 : zone Urbaine d'Équilibre UE35 : zone Urbaine d'Équilibre UE36 : zone Urbaine d'Équilibre UE37 : zone Urbaine d'Équilibre UE38 : zone Urbaine d'Équilibre UE39 : zone Urbaine d'Équilibre UE40 : zone Urbaine d'Équilibre UE41 : zone Urbaine d'Équilibre UE42 : zone Urbaine d'Équilibre UE43 : zone Urbaine d'Équilibre UE44 : zone Urbaine d'Équilibre UE45 : zone Urbaine d'Équilibre UE46 : zone Urbaine d'Équilibre UE47 : zone Urbaine d'Équilibre UE48 : zone Urbaine d'Équilibre UE49 : zone Urbaine d'Équilibre UE50 : zone Urbaine d'Équilibre UE51 : zone Urbaine d'Équilibre UE52 : zone Urbaine d'Équilibre UE53 : zone Urbaine d'Équilibre UE54 : zone Urbaine d'Équilibre UE55 : zone Urbaine d'Équilibre UE56 : zone Urbaine d'Équilibre UE57 : zone Urbaine d'Équilibre UE58 : zone Urbaine d'Équilibre UE59 : zone Urbaine d'Équilibre UE60 : zone Urbaine d'Équilibre UE61 : zone Urbaine d'Équilibre UE62 : zone Urbaine d'Équilibre UE63 : zone Urbaine d'Équilibre UE64 : zone Urbaine d'Équilibre UE65 : zone Urbaine d'Équilibre UE66 : zone Urbaine d'Équilibre UE67 : zone Urbaine d'Équilibre UE68 : zone Urbaine d'Équilibre UE69 : zone Urbaine d'Équilibre UE70 : zone Urbaine d'Équilibre UE71 : zone Urbaine d'Équilibre UE72 : zone Urbaine d'Équilibre UE73 : zone Urbaine d'Équilibre UE74 : zone Urbaine d'Équilibre UE75 : zone Urbaine d'Équilibre UE76 : zone Urbaine d'Équilibre UE77 : zone Urbaine d'Équilibre UE78 : zone Urbaine d'Équilibre UE79 : zone Urbaine d'Équilibre UE80 : zone Urbaine d'Équilibre UE81 : zone Urbaine d'Équilibre UE82 : zone Urbaine d'Équilibre UE83 : zone Urbaine d'Équilibre UE84 : zone Urbaine d'Équilibre UE85 : zone Urbaine d'Équilibre UE86 : zone Urbaine d'Équilibre UE87 : zone Urbaine d'Équilibre UE88 : zone Urbaine d'Équilibre UE89 : zone Urbaine d'Équilibre UE90 : zone Urbaine d'Équilibre UE91 : zone Urbaine d'Équilibre UE92 : zone Urbaine d'Équilibre UE93 : zone Urbaine d'Équilibre UE94 : zone Urbaine d'Équilibre UE95 : zone Urbaine d'Équilibre UE96 : zone Urbaine d'Équilibre UE97 : zone Urbaine d'Équilibre UE98 : zone Urbaine d'Équilibre UE99 : zone Urbaine d'Équilibre UE100 : zone Urbaine d'Équilibre 	<ul style="list-style-type: none"> Cône de vue et perspective majeure Alignement d'arbres Alignement d'arbres Cône d'arrêt Parcelle verte Boisement urbain et espace ouvert Espaces verts classés Jardins familiaux et potagers Frange agricole ou paysanne Zone herminée et carénage hydraulique BBB susceptible de changer de destination Éléments non constructibles Embarcadereur Linéaire commercial protégé Emplacement réservé Secteur de constructibilité limité Secteur imposant un minimum (1) ou un maximum (2) de logements par hectare Zone non constructible Appareillement au 1/3 ou 2/3 Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation Secteur de transports publics collectifs TMI : Indice de taille minimale de logements (DC-3.2)

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS

